

## EXAMEN DOCTORAL 2019

Cette activité vise à évaluer si l'étudiante, l'étudiant est apte à poursuivre sa recherche doctorale. L'examen doctoral porte sur le développement du cadre théorique afférent au domaine de recherche, de recherche-intervention/action et de recherche-crédation de l'étudiante, l'étudiant.

Pour s'inscrire à l'examen doctoral, l'étudiante, l'étudiant doit avoir complété le séminaire FCM911- Thèse I.

L'examen doctoral doit être réussi avant l'inscription au séminaire Thèse II.

L'examen doctoral peut être passé au trimestre d'été ou au trimestre d'automne.

Pour réussir l'examen doctoral, l'étudiante, l'étudiant doit d'abord répondre par écrit à deux questions soumises par les membres du jury (maximum de 50 pages, excluant la bibliographie) et ensuite défendre oralement sa réponse. Chaque question engage à la réflexion critique sur le domaine de recherche, de recherche intervention, de recherche-crédation de l'étudiante, de l'étudiant, notamment sur sa place dans l'ensemble des études en communication. Les questions peuvent être de nature conceptuelle, analytique ou épistémologique.

### La composition du jury de l'examen doctoral s'établit comme suit :

- La directrice, le directeur de recherche ainsi qu'éventuellement la co-directrice le co-directeur de recherche qui comptent pour un seul membre ;
- Une professeure, un professeur appartenant à la Faculté de communication et habilitée, habilité à la direction de thèse ;
- Une professeure, un professeur appartenant à une faculté autre que celle de communication ou d'une université autre que l'UQAM, détentrice, détenteur d'un doctorat en communication ou d'une discipline connexe.

Toute demande de dérogation à la règle de composition doit être justifiée par la direction de recherche et peut être accordée par le Comité de l'Unité de programme de troisième cycle en communication suite à l'étude des raisons justifiant la demande.

Si une personne pressentie pour faire partie du jury n'est pas professeur, professeure, ou ne détient pas un doctorat, la direction de recherche doit fournir une justification et le CV de la personne pressentie.

La composition des jurys est entérinée par le Comité de l'Unité de programme de troisième cycle en communication.

## **Les rôles des membres du jury sont les suivants :**

Une, un membre autre que la direction de recherche préside les délibérations du jury.

Les membres du jury s'entendent entre eux pour formuler deux questions pour l'étudiante, l'étudiant et suggérer les références nécessaires pour compléter la bibliographie, selon les questions choisies.

La directrice, le directeur de recherche est responsable d'organiser la tenue de l'examen doctoral (constitution du jury, coordination du processus, horaire, lieu, respect de l'échéancier, etc.) Elle, il répond aux questions de clarification de l'étudiante, l'étudiant mais ne doit pas relire le texte produit avant qu'il soit remis aux membres du jury.

### **Étape 1**

L'étudiante, l'étudiant transmet par courriel, à tous les membres du jury le document sur ses intérêts de recherche, de recherche-intervention ou de recherche-crédation et la bibliographie de huit (8) à dix (10) sources pertinentes produites au séminaire Thèse I.

#### **Date de remise : la première semaine du trimestre**

- 29 avril (6 mai en raison de la grève) 2019
- 3 septembre 2019

### **Étape 2**

Les membres du jury commentent le texte au besoin et font des suggestions bibliographiques au plus tard deux semaines après l'envoi du texte par l'étudiante, l'étudiant. L'étudiante, l'étudiant constitue alors une bibliographie ajustée de 30 références/sources en consultant la directrice, le directeur de thèse et en tenant compte des suggestions des membres du jury. La bibliographie est transmise, par courriel, aux membres du comité.

#### **Date de remise : la 3<sup>e</sup> semaine du trimestre**

- 13 mai (20 mai en raison de la grève) 2019
- 16 septembre 2019

### Étape 3

Les deux membres du jury se consultent afin de soumettre deux questions d'examen. Celles-ci sont formulées en tenant compte du texte remis par l'étudiante, l'étudiant et de la bibliographie ajustée. La nature des questions qui constituent l'examen vise principalement à éviter une simple revue de littérature des ouvrages listés dans la bibliographie. Il s'agit davantage d'encourager une lecture ouverte des ouvrages en vue de favoriser une réflexion soutenue de nature conceptuelle, analytique ou épistémologique.

Les questions doivent être courtes et engager à la réflexion critique. Elles peuvent être de nature conceptuelle, analytique, ou épistémologique dans le domaine de recherche de l'étudiante, l'étudiant.

La directrice, le directeur de thèse transmet, par courriel, les deux questions à l'étudiante, l'étudiant.

#### **Date de remise : la 5<sup>e</sup> semaine du trimestre**

- 27 mai (3 juin en raison de la grève) 2019
- 16 septembre 2019

### Étape 4

L'étudiante, l'étudiant rédige un texte de 50 pages (25 pages par question) hors bibliographie. Le texte doit être **rédigé à double interligne, 12 points, Times New Roman**. Le travail est remis aux trois membres du jury. **Les 30 références de la bibliographie finale doivent être intégrées dans le travail.**

#### **Date de remise : la 15<sup>e</sup> semaine du trimestre**

- 9 août 2019 (16 août en raison de la grève)
- 13 décembre 2019

### Étape 5

La défense de l'examen oral de l'étudiante, l'étudiant a lieu devant les membres du jury dont l'un d'entre eux, l'une d'entre elles en dehors de la direction de recherche assure la présidence du comité.

#### **Date finale : au plus tard 4 semaines après la remise**

- 27 septembre 2019
- 10 janvier 2019

## **Évaluation de l'examen doctoral**

L'évaluation de l'examen se fait par vote à majorité simple et est du type succès ou échec.

Conformément à l'article 8.1.2.4 du Règlement des études de cycles supérieurs, « l'étudiante, l'étudiant qui subit un échec à l'examen a droit à une reprise. Ce droit de reprise doit s'exercer au plus tard dans le courant de l'année suivant l'échec. Un nouvel échec à cette reprise ou le défaut de reprise dans le délai prescrit entraîne l'exclusion du programme. »

Il est recommandé aux membres du jury de ne pas transformer radicalement la bibliographie ou les questions à moins qu'il ne soit nécessaire de modifier les questions pour éviter une ambiguïté constatée lors du premier examen.

L'étudiante, l'étudiant qui se désiste après avoir reçu les questions de son examen sera considérée en situation d'échec sauf pour une raison valable qui devra être justifiée documents à l'appui.

L'étudiante, l'étudiant n'ayant pas remis ses réponses écrites à l'échéance sera considérée en situation d'échec.